

① La construction de la Paix en RD Congo ⁽¹⁾ : Un chantier toujours inachevé

MINANI Bihuzo Rigobert, S.J.

Introduction

- (1) Nous allons nous concentrer sur le conflit à l'Est de la RDC.

En date du 23 septembre 2010 quelques officiers de l'ex groupe armé CNDP ont adressé un mémorandum au Président de la République, dans lequel ils expriment leur refus de quitter l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) ou d'être permutés dans d'autres provinces du pays.

- (2) Extrait du Mémorandum.

«Nous avons l'honneur de recourir à votre auguste autorité afin qu'elle exige aux instances d'exécution de: *Faire respecter l'esprit et la lettre des engagements et contenus dans les accords de paix du 23 mars 2009 signés entre le gouvernement et le CNDP d'une part et entre le gouvernement et les ex-groupes armés d'autres part (...), - Eviter tout mouvement des troupes ou des officiers affectés aux opérations Amani-Leo en dehors de la zone opérationnelle avant la mise en œuvre intégrale des accords de paix du 23 mars 2009 ...*» ⁽²⁾.

- (3) Mai Mai Yakotumba, Mai Mai Kirikicho, Mai Mai Tcheka...

- (4) Le conflit au Bas-Congo (Bundu dia Kongo), le conflit en Equateur (Les Enyele), etc.

Ce document, dévoile un pan de la complexité du processus de construction de la paix en RDC. Il vient allonger la liste des déclarations des certains ⁽³⁾ groupes armés non satisfaits des modalités d'application des accords de paix à l'Est de la RDC.

- (5) Pour plus de détail lire: Rigobert MINANI Bihuzo s.j., *Du pacte de stabilité de Nairobi à l'acte d'engagement de GOMA. Enjeux et défis du processus de paix en RDC*, éd. Cepas/Rodhecic, Kinshasa, 360 pages.

Le caractère endémique de ce conflit ne devrait pas faire oublier d'autres conflits ⁽⁴⁾, certes de basse intensité, mais qui, mis ensemble avec les autres, interpellent sur la manière souvent expéditive de s'adresser aux conflits en RDC.

Nous nous proposons donc de rapidement faire l'état des lieux des différents processus de paix à l'Est de la RDC ⁽⁵⁾. Celui-ci sera suivi par une appréciation de chaque initiative et nous clôturerons notre réflexion sur les perspectives futures de la paix en RDC.

Jesuit Institute, Johannesburg, South Africa.
E-mail : rigomin@yahoo.fr

(⁶) CNDP, FDLR, CERTAINS GROUPES ARMÉS (YAKUTUMBA, KIRIKICHO, FRF,...).

(⁷) MINANI bihuzo R. sj, 1990 – 2007, 17 ans de transition politique et perspective démocratique en RDC, Cepas/rodhecic, 2008, 146 Pages. - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, 1993-2003, Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de

Genèse immédiate : La guerre dite de l'Est

Un certain nombre de conflits (⁶) qui continuent aujourd'hui dans la partie orientale de la RDC, sont la conséquence directe de l'option prise par certains acteurs internationaux en 1996, de neutraliser les Ex-Far, réfugiés à l'Est de la RDC et mettre fin au régime de Mobutu par une opération militaire de grande envergure mettant à contribution plusieurs pays de la région (Rwanda, Burundi, Ouganda...), appuyant la rébellion congolaise (AFDL), le tout avec un engagement des puissances étrangères aujourd'hui de mieux en mieux documenté (⁷).

Le développement sur terrain de cette option et sa complexification ultérieure à travers la multiplication des mouvements rebelles, pour la majorité à la solde des intérêts des pays voisins de l'Est de la RDC est à l'origine immédiat de la persistance des conflits dans la partie orientale de la RDC.

(⁸) Pour plus de détail on lira avec intérêt F. REYJENS et S. MARYSSE(ed), *Conflits au Kivu, antécédents et enjeux*, Anvers, 1996.

Facteurs favorisant les conflits.

L'ancrage des conflits à l'est de la RDC, tient aussi de la présence dans cette partie de la république de certains facteurs favorisant l'escalade. Il s'agit principalement de :

(⁹) Lire à ce propos MAFIKIRI Tshongo, S. MUGANGU, *Cohabitations imposées et tensions politiques au Nord-Kivu, 1939-1994; Enjeux fonciers, déplacements de population et escalades conflictuelles (1930-1995);* in P. MATHIEU et J.C. WILLAME, *Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs entre tensions locales et escalade régionale*, Cedaf-L'Harmattan, 1999.

La politique d'immigration belge (⁸)

Suite à la surpopulation du Rwanda et du Burundi, le colonisateur belge avait dès les années 1930 mis en place une politique d'immigration des sujets Rwandais vers le Congo-Belge (⁹). La majorité sera installée au Nord-Kivu. Cette présence qui a eu du mal à se marier avec les réalités locales (Chef coutumier locaux, notion de propriété, alliance entre ethnies) est à retenir comme étant un des facteurs ayant favorisé la pérennité des conflits à l'Est de la RDC.

(¹⁰) De DOLODOT Philippe, *Les réfugiés rwandais à Bukavu*, Paris, éd. Groupe-Jérémie – L'Harmattan, 1996.

La présence des ethnies Hutu et Tutsi au Kivu et l'arrivée des réfugiés en 1996 (¹⁰)

Après la victoire militaire des FPR sur les FAR, près de 2.000.000 réfugiés rwandais traverseront la frontière de la RDC dont la majorité composée des Hutu. Ils viendront briser l'équilibre précaire en hutu et tutsi maintenu difficilement par le régime Mobutu (¹¹). Cette présence

(¹¹) Lire F. REYNTSENS et S. Marysse, *Conflit au Kivu : antécédents et enjeux*, Anvers, 1996.

massive des Hutu rwandais, renforçant ainsi la position des hutu congolais, sera l'occasion d'une montée de tension entre Hutu et Tutsi en RDC. Une façon pour le conflit au Rwanda de s'exporter sur le territoire congolais. La continuation de la guerre exportée par le Rwanda sur le territoire congolais et surtout la forte présence de l'armée rwandaise à l'Est aura comme conséquence la montée de la méfiance entre communautés au Kivu et l'escalade des conflits.

Plus au Sud, la population tutsi, dite Banyamulenge, dont la revendication de nationalité, dans un contexte trouble de démocratisation, avait été utilisée comme prétexte à l'invasion du pays par les armées du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda en 1996, chercheront à jouer un rôle de leadership militaire et politique au niveau national et dans la région du Kivu, sans en avoir les moyens ⁽¹²⁾. Le Rwanda soutiendra la promotion de certains parmi eux à la tête de certaines rébellions créées de toute pièce. Leur rôle dans l'entreprise guerrière, minera la cohabitation de leur groupe ethnique avec leurs voisins immédiats, (Bembe, Fuliro, Vira, ...).

(12) Nombre insuffisant, niveau économique, rôle social et intellectuel faible.

Groupes ethniques et groupes armés

Pris en étau par le prolongement de la guerre rwandaise sur le territoire congolais, les populations locales dites autochtones (Hunde, nyanga, tembo, Nande, Shi, Havu, Rega...) seront fortement déstabilisées. Leurs prétentions séculaires sur leurs territoires seront battues en brèche par les conflits. Ils se trouveront donc dans l'obligation de se défendre et défendre leurs terres contre le tourbillon qui venait de se créer autour d'eux et leurs milieux de vie traditionnels.

Alors que les tutsi avaient l'armée rwandaise (FPR) et les Hutu, l'ancienne armée rwandaise (FAR) pour les protéger, les autres groupes vont recourir à la création des groupes armés pour défendre les populations et protéger leurs terres, car au lendemain de la guerre, les leaders d'opinion étaient systématiquement assassinés ⁽¹³⁾.

(13) Retenons à titre illustratif l'assassinat de Mgr Munzihirwa Christophe, S.J., Archevêque de Bukavu, le 29 octobre 1996. Lire aussi MIGABO Kalera Jean, *Génocide au Congo? Analyse des massacres de populations civiles*, Ed. BD, Bruxelles, 2002, Le Rapport du Mapping, etc.

La démographie et la pression sur la terre et la propriété privée ⁽¹⁴⁾

La région du Kivu a la plus forte densité du pays. Les multiples mouvements des populations, l'entrée

(14) MAFIKIRI Tshongo, S. MUGANGU, *idem*.

(¹⁵) Cfr «En outre l'occupation des maisons de l'Etat et privé dans les villes de Bukavu et de Goma».

(¹⁶) Les multiples conflits de pouvoir coutumier en sont la conséquence.

massive en RDC des réfugiés rwandais, rendra la question déjà épineuse de la terre un enjeu majeur. Les personnes déplacées et les réfugiés voyaient automatiquement leur propriété occupées par des nouveaux arrivants (¹⁵). Après chaque trêve, toute tentative pour retourner sur sa propriété devenait un « casus belli », une raison des conflits et des affrontements. L'immigration successive sur ces territoires et la non application ou le refus d'obtempérer aux lois foncières favorisaient ce conflit foncier et de propriété (¹⁶). C'est dans cet environnement trouble que s'est incrusté et s'est développé les conflits en cours.

La construction de la paix en RDC exige donc que l'on s'adresse de façon, efficace, cohérente et dans la durée à plusieurs facteurs dont principalement :

- la question de la présence sur le territoire congolais des réfugiés Rwandais Hutu, le résidu de l'armée rwandaise (FAR) et de la milice interahmwe le tout identifiés aujourd'hui à tort comme FDLR.
- mettre définitivement fin aux multiples mutations de la rébellion du au CNDP.
- mettre en place une politique qui s'adresse aux facteurs favorisant, lancer des initiatives de développement et assurer une administration rigoureuse de ces contrées.

Les actions prioritaires

A la fin de la conférence de Goma, il était clairement apparu que la paix à l'Est de RDC tenait principalement à la résolution des trois équations aux multiples variables:

- La question du FDLR,
- Le Rwanda et son rapport avec le CNDP,
- La coexistence entre ethnies.

Par rapports aux différentes variables des trois précédentes équations, les 1500 conférenciers présents à Goma, représentants l'essentiel des forces vives du Kivu, avaient proposé à l'Etat de concentrer ses actions, de manière concertée et en synergie autour de certaines actions concrètes :

- Obtenir le maintien du cessez le feu entre protagonistes et procéder à un programme intégré

- de pacification et de sécurisation,
- Une fois la sécurité rétablie, les populations déplacées et celles réfugiées rejoindront leurs villages et autres lieux d'habitation ;
- Le retour de ces personnes posera la question de l'accès à la terre et au respect de droit de propriétés;
- Cette question ainsi que la gestion du passif du passé entre la population exigera des initiatives de cohabitation pacifique, de pardon et de réconciliation mutuelle ;
- Enfin, afin de garantir la paix durable, les nouvelles opportunités de travail, de reconversion des milices devront être mise en chantier : - œuvres gigantesques de développement à haute intensité de main d'œuvre, - gouvernance à travers le désenclavement physique « construction des routes ». Il s'agira aussi, du renforcement de la sécurité (gestion rigoureuse de l'armée déployée sur ce territoire, déployer la police de proximité...). Mise en place de l'autorité de l'Etat, (administrative et judiciaire), intensification de la production agricole et de sa commercialisation, mise en place des services sociaux de base (écoles, centres de santé, eaux, énergie,...) etc.

Tous ces aspects et tant d'autres feraient parti du programme d'action de construction et de consolidation de la paix nommée « Amani » c'est-à-dire Paix.

Acquis et limites des différents processus de paix

La conférence de la région des grands lacs et le rôle du Rwanda

Du point de vue de certaines personnes avisées⁽¹⁷⁾, une des limites des processus de paix en RDC, c'est le fait qu'ils ne s'adressent pas de front au rôle du Rwanda comme moteur à l'origine et dans la continuation des conflits à l'Est de la RDC. Ils ne trouvent pas non plus de solution à la complicité de la communauté internationale⁽¹⁸⁾, ni ne règlent la question des violations massives et systématiques des droits humains en RDC.

Cette opinion se plaint du fait que la conférence sur la paix la sécurité dans la région des Grands Lacs⁽¹⁹⁾

⁽¹⁷⁾ NASHI, Emmanuel, *Pourquoi ont-ils tué Kabila ?*, Paris, L'Harmattan.

⁽¹⁸⁾ Lire Cinquante questions 2007 restées sans suite, (Rapport) Kinshasa, 2007, 79 pages, à l'origine de la persistance des conflits en RDC, in Cojeski, Esquisse sur la problématique d'une paix durable en RDC.

⁽¹⁹⁾ Lire à ce propos, Rigobert MINANI Bihuzo, S.J., *Du pacte de stabilité de Nairobi à l'Acte d'engagement de Goma*, Ed. CEPAS/Rodhecic, Kinshasa, 2008, 360 pages.

(20) RD CONGO, 1993-2003. Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République Démocratique du Congo, n° 478, 2010.

(21) Lire à ce propos:
- L'interview « Rwanda led revold in Congo » de Paul Kagame dans *Washington Post* du 9 juillet 1997;
- L'interview de James Kabarebe dans *L'Observateur de l'Afrique Centrale* : « Kigali, Rwanda. Plus jamais le Congo » vol. 6, n° (du 3 au 9 mars 2003) n° 10;
- Les interviews télévisées du Président de l'Ouganda, Rwanda et James Kabarebe, dans « L'Afrique en Morceau 3, documentaire de Canal Horizon, 2000.

a noyé le lourd contentieux qui oppose la RDC et le Rwanda dans un pacte de stabilité signé par 11 pays, parmi lesquels des pays agresseurs de la RDC, laissant ouvertes les blessures de l'invasion par le Rwanda de la RDC (1996-1998) et les conséquences que cela a laissé dans les cœurs des congolais. La même opinion estime que traiter la question de cette façon est non seulement une grande injustice mais aussi une humiliation, car enfin de compte le Rwanda pourtant pays agresseur, en sort sans égratignure, après avoir imposé plus de 10 ans de guerre à la RDC et causé plus de 5.000.000 de morts.

C'est cet aspect des choses que vient heureusement aujourd'hui corriger le rapport de Mapping des Nations Unies ⁽²⁰⁾, dont l'exploitation donne une opportunité d'aborder à fond le rôle néfaste du Rwanda en RDC :

« Avec toute l'information disponible aujourd'hui, l'importance du rôle des Etats tiers dans la première guerre, qui a mené au renversement du régime de Mobutu ne peut être écartée. Si, en 1998, l'Equipe d'enquête du Secrétaire général en RDC avait estimé qu'elle n'était pas en mesure de qualifier le type de conflit arme qu'a connu le Congo pendant cette période, tout en notant la participation active du Rwanda au conflit, tel n'est plus le cas. L'implication du Rwanda et de l'Ouganda dans le conflit, dès le début, dans la mise sur pied de l'AFDL et son organisation, la planification des opérations, le support logistique tel que la fourniture d'armes et l'entraînement d'une partie des combattants est aujourd'hui reconnue par les plus hautes autorités des pays concernées ⁽²¹⁾. Les opérations militaires de l'AFDL étaient placées sous le commandement du colonel James Kabarebe, officier rwandais devenu, à la fin de la guerre, le chef d'état-major ad interim des Forces armées congolaises du nouveau Gouvernement. Les informations recueillies tant par l'Equipe d'enquête du Secrétaire général que par l'Equipe Mapping indiquent que des officiers rwandais étaient les commandants de facto, notamment à Shabunda (Sud-Kivu), Kisangani (province Orientale) et Mbandaka (Equateur), même quand des officiers congolais de l'AFDL étaient censés être leurs supérieurs hiérarchiques. L'implication active d'éléments des forces armées ougandaises (UDPF), a été également confirmée dans plusieurs endroits, tels que Kitale, Kibumba et Mugunga, au Nord-Kivu, Kiliba au Sud-Kivu et jusque dans la province Orientale. Toutes

ces informations permettent d'affirmer le caractère international du conflit armé qui s'est déroulé en RDC entre 1996 et 1998, soit durant ce qu'il est convenu d'appeler la première guerre ».

Celui-ci n'hésite pas à qualifier un certain nombre d'actes commis sur le territoire congolais d'acte de génocide ⁽²²⁾.

(22) *Ibidem*, n° 494-496.

« L'Equipe d'enquête du Secrétaire général en RDC en 1997/1998 a conclu que le massacre systématique des réfugiés hutu par les forces de l'AFDL/APR était un crime contre l'humanité, mais s'est réservée sur la question de l'intention relative à cette série de massacres. Les informations recueillies à ce jour permettent de confirmer fermement qu'il s'agit bien de crimes contre l'humanité: le nombre très élevé de crimes graves répertoriés, commis par l'AFDL/APR à l'encontre des réfugiés hutu, indique la nature généralisée de ces attaques. La nature systématique, planifiée et généralisée de ces attaques est également démontrée par une véritable traque des réfugiés qui s'est déroulée d'Est en Ouest à travers tout le territoire de la RDC, et le fait que ces attaques ont été lancées contre des populations majoritairement civiles malgré la présence d'éléments des ex-FAR/Interahamwe confirmée en plusieurs endroits.... L'Equipe...n'a pas exclu la possibilité que les massacres puissent être qualifiés de génocide en droit... Le caractère généralisé et systématique de ces attaques contre des populations civiles hutu ressort clairement des incidents décrits dans les pages précédentes, ce qui pourrait permettre de les qualifier de crimes contre l'humanité. Ces crimes seront réexaminés dans l'analyse de la question spécifique de l'existence ou non de l'intention de détruire en partie le groupe de réfugiés hutu, qui constitue l'élément essentiel du crime de génocide au sens du droit international ».

La conférence pour la paix et la sécurité dans la région des grands lacs a cependant eut l'avantage d'avoir confectionné une approche intégrée de consolidation de la paix en Afrique centrale prenant en compte les aspects politiques, économiques, et sociaux de la crise dans l'Afrique Centrale.

La tripartite plus et la question du FDLR

La tripartite Plus, conduite de façon volontariste

par les USA a péché par le fait que La RDC était sommée de résoudre seule l'épineuse question de la présence des FDLR sur son territoire. Cette initiative Américaine a fait la part belle au Rwanda qui désormais est justifié ne plus considérer la question de ses compatriotes réfugiés en RDC comme le sien. Toute la question est réduite à une question de FDLR-Interamwe, alors que le HCR évalue à plus de 100.000 personnes, les réfugiés rwandais encore sur le territoire congolais, et que la Monuc estime à 3000 seulement le nombre des combattants Rwandais FDLR. Il y a ici donc une injustice envers la RDC et un déséquilibre d'approche.

Ce déséquilibre est manifeste quand on considère le processus de paix en RDC, comme faisant parti d'un processus plus large dans la Région des lacs. Car quand il s'agit de la RDC, on fait pression pour qu'elle négocie avec les rébellions et autres groupes armés. On demande qu'elle les intègre dans sa propre armée, y compris certains éléments du CNDP dont la nationalité congolaise et la loyauté n'est pas garantie ⁽²³⁾.

⁽²³⁾ Lors du processus d'intégration du CNDP dans les FARDC, plusieurs militaires se sont régulièrement présentés à la MONUC, déclarant qu'ils étaient Rwandais et souhaitaient rentrer au Rwanda.

Quand par contre il s'agit du Rwanda, on soutient son refus du dialogue inter-Rwandais avec l'ancienne armée déchue. On négocie l'intégration de ceux-ci dans la nation congolaise et on envisage la destruction militaire de ceux des réfugiés Rwandais qui ne se soumettront pas au choix entre le retour au Rwanda sans garanti de sécurité, ou la relocalisation en RDC au risque de perdre leur identité. C'est cette politique avérée de deux poids et deux mesures pratiquée par la communauté internationale lorsqu'il s'agit du conflit entre le Rwanda et la RDC, qui énerve aujourd'hui la population congolaise et pousse un certain nombre des groupes armés à se désolidariser avec la position de Kinshasa et à collaborer avec les FDLR.

L'acquit cependant de ce processus est le fait d'avoir abordé le conflit sans faux fuyant, en mettant autour de la table les deux grands protagonistes à savoir la RDC et le Rwanda ⁽²⁴⁾.

⁽²⁴⁾ Vu du point de vue congolais l'on ne comprend pas comment l'Etat pouvait signer un Accord de paix qui autorise la guerre (contre le FDLR) sur son territoire.

La conférence de Goma et le programme «Amani»

La conférence de Goma, a été une avancée significative dans l'effort pour saisir de manière intégrale la problématique des conflits à l'est de la RDC.

« La conférence pour la paix, la sécurité et le développement du Nord et Sud Kivu aura été la rencontre participative, réalisée sur une base large et inclusive entre différents groupes hier ennemis et le dialogue sur les questions de fonds et sans tabou inauguré entre communautés du Nord et du Sud-Kivu. Cet exercice, n'avait jamais par le passé été fait, du moins avec autant d'acteurs, venus de toutes les couches sociales. La sensibilisation des communautés sur leur rôle pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement et aussi pour rendre agréable la vie en commun au Nord et au Sud-Kivu. C'est ce climat qui a permis aux groupes armés réunis à Goma de s'engager vers le chemin de la paix » ⁽²⁵⁾.

Cependant, le fait qu'il a été obligé de considérer le CNDP comme exclusivement un groupe armé congolais sans s'adresser à son parrainage par le Rwanda ⁽²⁶⁾ pourtant véritable patron du mouvement ne pouvait qu'hypothéquer ses chances de réussite ⁽²⁷⁾.

L'équation CNDP

Le 28 août 2008, le CNDP renoncera à l'acte d'engagement pour la paix qu'il avait signé à Goma le 23 janvier 2008. Fortement appuyé par le Rwanda, Il lancera une offensive d'une rare violence au Nord-Kivu provoquant un déplacement massif des populations civiles et créant par le fait même une crise humanitaire grave. Cette offensive culminera par le siège de la ville de Goma le 29 octobre 2008.

Ce coup de point musclé était un message fort du Rwanda en direction de la RDC. En effet, le Rwanda et ses alliés (le Royaume Uni et les USA), n'avaient cessé d'accusait la RDC durant les multiples réunions conjointes ⁽²⁸⁾, de mauvaise foi et de refus d'application des termes des accords signés (tripartite plus).

La RDC sera ainsi mise sous pression. Kinshasa était devant un dilemme : S'entêter et voir alors Goma, et Bukavu envahie et contrôler par les des troupes «Rwandaises – CNDP», ou collaborer à la solution proposée depuis la tripartite plus. En réponse le parlement congolais demandera au gouvernement de négocier non seulement avec le CNDP mais surtout avec le Rwanda ⁽²⁹⁾.

La crise humanitaire provoquée par cette offensive militaire sera fortement médiatisée et finira par interpel-

⁽²⁵⁾ Rigobert MINANI Bihuzo, S.J., *idem*, p. 124.

⁽²⁶⁾ Le CNDP ne tiendrait pas longtemps s'il n'était pas soutenu politiquement et militairement par le Rwanda.

⁽²⁷⁾ A partir d'août 2008, le CNDP a renié le Pacte d'engagement de Goma qu'il avait signé au même moment avec les autres groupes et a relancé les hostilités.

⁽²⁸⁾ Le processus de la tripartite plus avait institué un mécanisme de suivi qui se réunissait tantôt Goma tantôt à Gisenyi.

⁽²⁹⁾ Lire Assemblée Nationale, *Plan de sortie de crise à l'Est de la RDC* adopté au cours de la séance plénière du mercredi 29 octobre 2008. Octobre 2008..

ler la conscience d'une certaine opinion internationale qui considérerait exagéré les méthodes du Rwanda et de ses alliés.

Les partenaires aux différents processus de paix en RDC convoqueront d'urgence une conférence internationale de paix à Nairobi. Celle-ci désignera un envoyé spécial et son adjoint ⁽³⁰⁾ chargés de conduire les négociations entre le CNDP et le gouvernement Congolais.

⁽³⁰⁾ Le Président Obasanjo sera l'envoyé spécial des Nations Unies et le Président Mkapa celui de l'Union Africaine.

La diplomatie internationale ⁽³¹⁾, parfaitement au courant des dessous de carte, se mobilisera pour arracher un accord entre Kinshasa et Kigali.

⁽³¹⁾ L'on retiendra entre autres les navettes diplomatiques de Louis Michel.

La méthode forte du Rwanda et ses parrains ne fera pas l'unanimité au sein des nations unies. Les langues commenceront à se délier sur le rôle néfaste du Rwanda dans la crise à l'Est de la RDC.

Le compte à rebours contre Kigali ?

Deux articles de *New York Times* ⁽³²⁾ décrivant en détails le fait que le CNDP était en fait une émanation de l'armée Rwandaise seront publiés. Quelques semaines plus tard un rapport d'experts ⁽³³⁾ des nations unies fournira des preuves documentées des activités du Rwanda en RDC par le CNDP interposé. Le rapport sur massacre de Kiwandja ⁽³⁴⁾ commis par les troupes du CNDP que d'aucuns ont qualifié d'actes de génocide finira par convaincre les plus hésitants dans le camp des alliés inconditionnels de Kigali.

⁽³²⁾ www.NYTimes.com/2008/12/16/opinion, Conseil de sécurité.

⁽³³⁾ Rapport final du Groupe d'experts sur la RDC. 12 décembre 2008, 131 pages.

⁽³⁴⁾ www.rodhecic.org.

Embarrasser par toutes ces informations, la Norvège, la Suède et le Pays Bas annonceront la suspension de l'aide budgétaire au Rwanda. Le Royaume Unie, dont l'ancien premier ministre « Tony Blair » était conseillé spécial de Kagame ne pouvait plus faire la sourde oreille. Et les Etats unies qui venait d'élire un président du « changement » ne voulait plus être le protecteur d'un régime dont les abus en RDC des 10 dernières années ont été volontairement couverts par une communauté internationale complaisante.

C'est dans ces conditions que les pressions seront exercées sur le Rwanda pour qu'il collabore au retour

de la paix en RDC. Les mêmes pressions seront faites à la RDC pour qu'elle mette fin aux activités des FDLR/interamwe sur son territoire.

Couper la poire en deux : Opération conjointe RDC-Rwanda.

L'option retenue sera que l'on mette à fois fin au CNDP et aux FDLR. Les nations unies donnerons un mandat musclé à une Monuc. Mais personne ne croyait plus à elle. En effet le siège de Goma (sous sa protection) par la coalition CNDP-RDF avait écorché son image et fortement humilié cette mission des nations unies.

Pour palier à la faiblesse des FARDC et de la MONUC à régler la question du CNDP et des FDLR, le gouvernement congolais essayera de faire démarrer deux dispositifs. Le premier sera la demande d'intervention des troupes de l'union européenne. La démarche dans ce sens n'aboutira pas. Elle sera sabotée par le Royaume Unies et la présidence française, prétendant que : « le 17.000 soldats de la Monuc devraient être en mesure de faire ce travail pour lequel ils étaient payés ».

Par la suite profitant de sa position de vice présidence de la SADEC, la RDC initiera une rencontre des ministres de la défense pour demander des troupes pour l'Est de la RDC. L'Angola se portera chef de file de cette opération. Une mission préparatoire composée des hauts officiers de la SADEC visitera toutes les positions encore tenues par les FARDC et prépareront un plan de déploiement des troupes.

La perspective de la présence de ces troupes dans les zones opérationnelles de la Monuc inquiétera la communauté internationale. On parlera du danger d'internationaliser la crise si les troupes angolaises se positionnent aux frontières du Rwanda. Le débat autour du mandat des uns et des autres sur ce territoire prolongera le temps d'attente. Le déploiement de ces troupes sera enfin de compte bloqué par les nations unies.

La diplomatie secrète aboutira à un compromis : - que le Rwanda neutralise le CNDP et que ses troupes s'intègrent dans les FARDC. Que la RDC appuyée par le Rwanda fasse de l'attaque des FDLR une priorité.

L'opération pour neutraliser le CNDP prendra moins d'une semaine. Le chef d'Etat major du Rwanda réglera l'essentiel de la question par des ordres donnés au téléphone confirmant par le même fait que ce mouvement était son instrument d'exécution. La RDC était désormais contrainte à faire sa part de travail. Il lui devenait impossible de maintenir son refus de l'intervention sur son territoire de l'Armée Rwandaise, si elle voulait rester cohérente et montrer sa bonne fois dans les efforts de recherche de paix à l'Est. Quelques mois avant en effet, elle avait accepté les opérations conjointes entre les FARDC, les

troupes de l'Ouganda et celles du Sud Soudan contre les LRA dans le nord est de la RDC.

Elle ne pouvait donc d'une part accepter les opérations conjointes au nord Est de la RDC, et d'autre part refuser celles qui enlèverait désormais tout prétexte au Rwanda d'entrer frauduleusement en RDC et de soutenir des mouvements rebelles. La proposition faite maintes fois par le passé par la tripartite plus un, des opérations conjointes FARDC et RDF pour sécuriser l'Est de la RDC opérerons donc un passage forcé.

Elles seront félicitées par la communauté internationale, mais ne feront pas l'unanimité en RDC. Elles seront à l'origine d'une grave crise au sein même de la majorité au pouvoir ⁽³⁵⁾.

⁽³⁵⁾ Le Président du Parlement qui avait osé dénoncé cette opération, sera contraint de démissionner de son poste.

Conclusion

L'on ne devrait pas exclure des hypothèses, après le silence complice de la communauté internationale, et les informations de plus en plus publiques, principalement le rapport entre ce conflit et l'exploitation illégale et criminelle des ressources naturelles à l'Est de la RDC ⁽³⁶⁾, que la persistance du conflit à l'Est de la RDC serait une tentative de faire aboutir un projet encore plus ignoble.

⁽³⁶⁾ Lire les différents Rapports du panel des Nations Unies.

En effet dans sa déclaration du 13 octobre 2008, la conférence épiscopale du Congo (Cenco) écrit :

⁽³⁷⁾ CENCO, Encore le sang des innocents en RDC. Déclaration de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) sur la reprise des hostilités à l'Est et au Nord-Est de la RDC.

« la cenco craint que ces guerres récurrentes dans la région de l'Est et du Nord-est (...) ne soient une manière, à peine voilée, de concrétiser le plan de balkanisation du pays par la création des « Etats nains ». La conférence Episcopale nationale du Congo ne rappellera jamais assez que l'intégrité territoriale, l'intangibilité des frontières et l'unité nationale de la RD Congo ne sont pas négociables » ⁽³⁷⁾.

⁽³⁸⁾ MENDE Omalanga Lambert, *Dans l'oeil du Cyclone, les années rebelles 1997-2003 revisitées.*

Dans cette hypothèse « le projet du CNDP pour démesuré qu'il soit..., ne répond pas moins à deux objectifs, jamais abandonnés par le Rwanda depuis le déclenchement de la 1ère guerre du Congo : l'installation à Kinshasa d'un allié stratégique et/ou la balkanisation du Congo » ⁽³⁸⁾.

Le projet de la mise sous tutelle de la RDC et à défaut de sa balkanisation n'est pas une fiction. Il est confirmé par le témoignage d'un ex membre de la rébellion RCD-Goma ⁽³⁹⁾ :

⁽³⁹⁾ Ibidem.

« Marina Ottaway, codirectrice du projet « Démocratie et Etat de droit » du gouvernement des Etats Unies, défendait ainsi devant la sous-commission « Afrique » du Sénat américain l'idée selon laquelle : « les Etats – Unis et d'autres acteurs non africains sont placés devant un choix important, celui de savoir notamment s'il faut intervenir massivement ou pas dans ce conflit en Afrique Centrale. Beaucoup d'Etat qui ont émergé de la période coloniale ont cessé d'exister en fait et les règles de l'OUA ne peuvent être appliquées à des Etats qui n'existent plus. (...) Il faut laisser les africains trouver leurs propres solutions. Inévitablement, cela se traduira par une continuation des combats internes et entre Etats et probablement le démembrement de certains pays avant d'arriver à une nouvelle stabilité. Ce n'est pas une perspective réjouissante mais il n'y a pas d'alternative crédibles » ⁽⁴⁰⁾.

⁽⁴⁰⁾ Washington DC, 8 juin 1999.

Et le point de vue Américain est explicite :

« Le conflit entre le CNDP et les FARDC ne fait que détourner l'attention de la nécessité de régler le problème qui est la cause fondamentale de l'instabilité dans la région, posé par les ex-forces armées du Rwanda (ex-FAR), les milices interahamwe et les forces démocratique pour la libération du Rwanda (FDLR) » ⁽⁴¹⁾.

⁽⁴¹⁾ Lire la Déclaration de M. Robert WOOD, Porte-parole adjoint du Département d'Etat sur les propos du Général Nkunda, 6 octobre 2008.

Les perspectives de paix en RDC dépendront fondamentalement de l'élaboration d'une approche globale et cohérente de construction d'une paix durable en RDC et en Afrique centrale. Elles seront fonction d'une parfaite maîtrise des causes profondes à l'origine des guerres, mais aussi et surtout d'une approche globale et cohérente intégrant les intérêts des différents acteurs et les différentes faces de la cette crise.

La situation ne sera jamais définitivement réglée, si l'on se contente des solutions ponctuelles, faites à la hâte et souvent de manière agitée comme s'il s'agissait

d'éteindre le feu quand il se déclare sans se donner la peine d'identifier le pyromane, de connaître ses intentions, savoir son plan, ses méthodes d'actions, et d'initier des mesures à prendre pour qu'il ne récidive plus.

Ce travail ne pourrait donc pas faire l'économie de la complexité de la construction de la paix en RDC ⁽⁴²⁾. Il existe aujourd'hui des accords, des pactes et autres engagements qui balisent suffisamment le chemin à parcourir.

C'est à la RDC de se donner les moyens de prendre le leadership dans ce vaste chantier inachevé, en veillant à ce que, comme l'a dit le Pape Jean XXIII, la paix (entre les peuples et les nations) soit fondée sur la vérité, la justice, la charité et la liberté ⁽⁴³⁾. La RDC doit rappeler aux différents acteurs que chaque fois que l'on triche avec ces principes, on amenuise le processus de réconciliation et de pardon et l'on diminue les chances d'une paix durable. De cet exercice enfin dépend l'avenir de la RDC comme pays et comme nation.

(42) Lire à ce propos BUCYALIMWE Mararo Stanislas, *Le Bourbier du Kivu et la question de la reconstruction de l'Etat en RDC*. Préface de Djungu Simba, Huy, Ed. Du Pangolin, 2007, 199 pages.

(43) Pape JEAN XXIII, *Pacem in terris*, 11 avril 1963.

MINANI Bihuzo Rigobert, S.J.